

Vivaldi Capricci

Badigeon de chaux grasse pouvant être utilisé pour teinter les surfaces intérieures et extérieures.

Il s'agit d'une finition particulièrement indiquée pour les édifices historiques car elle est produite à partir de matières premières traditionnelles, et suivant d'anciennes méthodes de transformation. Grâce à son action spécifique **anti-moisissure**, certifiée par le dispositif normatif UNI 9805, le badigeon Vivaldi Capricci est particulièrement indiqué pour l'assainissement d'environnements tels que salles de bain et cuisines.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Vivaldi Capricci est une peinture **diffusive** pour intérieur et extérieur avec action spécifique **anti-moisissure**.

Vivaldi Capricci est constitué de minéraux naturels actifs qui durcissent grâce au processus de carbonatation propre à la chaux aérienne.

Il n'empêche pas le passage de l'humidité mais au contraire, il aide sa dispersion à travers l'enduit et la maçonnerie, et favorise ainsi la transpiration.

La basicité élevée de la chaux, qui empêche la survie des bactéries (pH 3-10), fait de Vivaldi Capricci la seule **peinture anti-moisissure naturelle** dont l'efficacité est certifiée par la résistance au développement des moisissures conformément au dispositif normatif UNI 9805.

Grâce à elle on obtient un assainissement radical et avéré de l'environnement, confirmé historiquement par l'emploi de la chaux comme un désinfectant naturel.

COLORATION

Le produit est fourni blanc à colorer exclusivement avec **Vivaldi Essenze di Colore** selon les formules écrites ne **Le Ricette** (Les Recettes) de la brochure Vivaldi Capricci. Ajouter Vivaldi Essenze di Colore à Vivaldi Capricci et malaxer jusqu'à obtenir une coloration homogène.

Le système colorimétrique Vivaldi envisage 12 **Vivaldi Essenze di Colore** (Essences de couleur), conditionnées en pots pré dosés de 150ml, 50ml et 1/3 de 50ml, qui permettent de réaliser les 243 nuances proposées avec les différents effets de la ligne Vivaldi.

Le même code de couleur peut générer des différentes nuances selon l'effet esthétique choisi.

AVERTISSEMENTS SUR LES COULEURS

Les nuances de couleur peuvent changer selon la rugosité et l'absorption du support, la dilution de Vivaldi Capricci et les conditions climatiques lors de l'application; **les couleurs reproduites dans la brochure Vivaldi Capricci doivent donc être considérées uniquement à titre indicatif.**

Vivaldi Capricci peut être appliqué également sur les murs externes, exclusivement pour les formules marquées avec le symbole ☀.

DONNÉES POUR L'APPLICATION

Avant l'application de Vivaldi Capricci, vérifier que les supports soient secs, propres, sans parties qui se détachent. Dans le cas de supports très absorbants ou poudreux (plâtres farinant, vieux enduits poudreux, etc.) traiter les surfaces avec un isolant adapté.

En **intérieur**, procéder de la manière suivante:

- sur des crépis neufs ou de vieilles peintures uniformes et bien adhérentes, Vivaldi Capricci peut être appliqué directement;
- en présence de peintures synthétiques à fort contenu de résine (peintures glycérophaliques et simili multicolores) appliquer une ou plusieurs couches des fonds **Vivaldi Piano**, **Vivaldi Preludio** ou **Vivaldi Accordi** pour favoriser une bonne adhésion de Vivaldi Capricci;
- sur des carreaux de plâtre, placoplâtre, enduits à l'eau, surfaces avec des rapiécages ou des traces de vieilles

peintures à base de résines synthétiques, appliquer une ou plusieurs couches des fonds uniformisants **Vivaldi Piano**, **Vivaldi Preludio** ou **Vivaldi Accordi**.

En **extérieur**, le badigeon de chaux doit être appliqué sur des supports absorbants; procéder, donc, de la manière suivante:

- sur des supports uniformément absorbants, tel que crépis neufs à la chaux ou à faible teneur de ciment, Vivaldi Capricci peut être appliqué directement;
- sur des supports peu absorbants (crépis compacts à forte composante de ciment) appliquer une couche au rouleau du fond à absorption contrôlée **Vivaldi Fondo per Capricci** qui permet de recréer l'absorption nécessaire pour une bonne pénétration du badigeon;
- en présence de rapiécages d'enduit ou de traces de vieilles peintures à base de résines synthétiques appliquer une couche des fonds uniformisants **Vivaldi Accordi**, **Vivaldi Preludio** ou **Vivaldi Piano** et, en suite, une couche au rouleau du fond absorbant **Vivaldi Fondo per Capricci**;
- sur des crépis bruts, avec des gros défauts d'épaisseur à corriger ou des surfaces très rugueuses, une ou plusieurs couches du rasant **Vivapiù Rasis** ou **Vivapiù Rasante Minerale**, selon les rugosités du support, sont conseillées. Dans le cas où de tels supports présentent aussi des rapiécages ou des traces de vieilles peintures, appliquer une couche de fond uniformisant **Vivaldi Piano**, **Vivaldi Preludio** ou **Vivaldi Accordi** avant le rasant.

Avant l'utilisation, diluer Vivaldi Capricci avec environ 45-50% d'eau; la dilution change en fonction de l'absorption du support et des conditions climatiques.

L'application se réalise à la brosse à badigeon ou au pistolet. L'application au rouleau doit être limitée uniquement au badigeon blanc.

Il est nécessaire d'appliquer au moins deux couches de produit, en veillant bien que la première soit complètement sèche.

La couverture maximale ne se manifeste pas au moment de l'application mais lors du séchage complet du badigeon (dans le cas de températures inférieures à 20°C, attendre au moins 6 heures entre l'étalement d'une couche et l'autre). Pour éviter que les reprises de travail soient visibles, il est nécessaire d'interrompre l'application uniquement aux angles.

Effectuer ces opérations à des températures comprises entre 10° et 30°C, avec une humidité relative inférieure à 85%.

Les surfaces traitées doivent être protégées de la pluie pendant les 48 heures suivant leur séchage complet et le temps de séchage varie en fonction des différentes conditions climatiques.

DONNÉES TECHNIQUES

Conditionnement	1,7 l, 5 l et 15 l
Masse volumique	1,3 Kg/l
Résidu sec en poids	50 %
pH	13
Perméabilité - μ (DIN 52615)	35
Sd épaisseur équivalente 100 micron	3,5 x 10 ⁻³ m
Additif co-adjuvants	inférieurs à 3,5 %
Température minimum de stockage	+5°C
Temps max. de stockage avec emballage fermé	12 mois

Ces informations techniques se basent sur nos recherches et expériences.

N'étant pas en mesure de contrôler les conditions d'utilisation, nous pouvons garantir uniquement la qualité du produit.

Les revendeurs locaux et notre bureau Technique, sont à Votre disposition pour résoudre tout problème éventuel découlant de l'utilisation de nos produits.

Vivaldi pour l'environnement e la santé.

Tous les produits de La Calce del Brenta e de la gamme Vivaldi respectent déjà les valeurs limites de COV (Composants Organiques Volatiles) imposés à partir du 2010 par la Directive Européenne 2004/42/CE.

LA CALCE DEL BRENTA s.r.l.

Via della Fornace, 2 - Loc. S. Croce Bigolina

35013 Cittadella - PD - Italie

Tel. +39 0499 445 004 • +39 0499 445 122

Fax +39 0499 445 589

www.vivaldicolors.com

www.lacalcedelbrenta.it

e-mail: info@lacalcedelbrenta.it



VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 1 / 6

FR

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **VIVALDI CAPRICCI**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **Badigeon de chaux**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **La Calce del Brenta S.r.l.**
Adresse **Via Della Fornace 2**
Localité et Etat **35013 CITTADELLA (PD)**
Italia
Tél. **+39 049 9445004-9445122**
Fax **+39 049 9445589**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

melzisnc@tin.it

Adresse du Responsable

Luigi Melzi

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **+39 049 9445004**
info@lacialcedelbrenta.it

2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

2.1.1. Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations.

Classification e indication de danger:

Eye Dam. 1 H318
Skin Irrit. 2 H315

2.1.2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations.

Symboles de danger: Xi

Phrases R: 38-41

La classification de la préparation, caractérisée par une valeur extrême de pH, est fondée sur les résultats d'un essai in vitro adapté validé comme prévu au paragraphe 3.2.5. de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes:





VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 2 / 6

FR

Avertissements: Danger

Indications de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

La classification de la préparation, caractérisée par une valeur extrême de pH, est fondée sur les résultats d'un essai in vitro adapté validé comme prévu au paragraphe 3.2.5. de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
EAU			
CAS. 7732-18-5	50 - 100		
CE. 231-791-2			
INDEX. -			
HYDROXYDE DE CALCIUM			
CAS. 1305-62-0	30 - 50	Xi R38, Xi R41	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315
CE. 215-137-3			
INDEX. -			
INERT			
CAS. -	5 - 9		
CE. -			
INDEX. -			
1,2-PROPANEDIOL			
CAS. 57-55-6	1 - 5		
CE. 200-338-0			
INDEX. -			

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Laver immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin tout de suite.

PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et prendre une douche. Consulter un médecin tout de suite.

INGESTION: Boire plus d'eau que possible et consulter immédiatement un médecin. Ne provoquer de vomissement que si autorisé par le médecin.

INHALATION: Consulter immédiatement un médecin. En même temps, transporter le patient au grand air, loin des lieux de l'accident; si la respiration cesse ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle en adoptant les mesures de protection nécessaires pour celui qui prête les premiers soins.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.



VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 3 / 6

FR

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé.

Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Veiller à faire usage de dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

Diluer abondamment à l'aide d'eau après récupération du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Informations non disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.



VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 4 / 6

FR

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter une visière avec capuche ou une visière de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type A ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique		pâte
Couleur		Selon nuance
Odeur		typique
Seuil d'odeur.		Non disponible.
pH.		12,5
Point de fusion ou de congélation.		Non disponible.
Point d'ébullition.		Non disponible.
Intervalle de distillat.		Non disponible.
Point d'inflammabilité.	>	61 °C.
Vitesse d'évaporation		Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz		Non disponible.
Limite infer.d'inflamab.		Non disponible.
Limite super.d'inflamab.		Non disponible.
limite infer.d'explosion.		Non disponible.
Limite super.d'explosion.		Non disponible.
Pression de la vapeur.		Non disponible.
Densité de la vapeur		Non disponible.
Poids speciphique.		1,300 Kg/l
Solubilité		miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau		Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.		Non disponible.
Température de décomposition.		Non disponible.
Viscosité		Tixotropico
Propriétés comburantes		Non disponible.

9.2. Autres informations.

VOC (Directive 1999/13/CE) :	2,31 % - 30,05	g/litre.
VOC (carbone volatil) :	1,09 % - 14,15	g/litre.

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

PROPANEDIOL: hygroscopique, stable en conditions normales ; aux températures élevées tend à s'oxyder et à produire propanaldéhyde et acide lactique et acétique.

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.

PROPANEDIOL: peut réagir dangereusement au contact de: chlorures acides, agents oxydants.



VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 5 / 6

FR

10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles.

Informations non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

PROPANEDIOL: oxyde de carbine.

11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Effets aigus: le contact avec la peau cause irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer des troubles à la santé qui comprennent des douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Ce produit cause de graves lésions aux yeux et peut provoquer l'opacité de la cornée, des lésions à l'iris, la coloration irréversible des yeux.

1,2-PROPANEDIOL

LD50 (Oral): 20800 mg/kg Rat

LD50 (Dermal): 20800 mg/kg Rat

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité.

Informations non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Informations non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.



VIVALDI CAPRICCI

Revision n.2
du 07/02/2012
Imprimé le 18/03/2013
Page n. 6 / 6

FR

Point. 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

D.Lgs. 152/2006 e successive modifich

Emissioni:

TAB. D	Classe 3	02,30 %
ACQUA		56,24 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R38	IRRITANT POUR LA PEAU.
R41	RISQUE DE LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 04 / 05 / 06 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16.